

FINALE DES JEUX DU QUÉBEC 2019



54^E FINALE DES JEUX DU
QUÉBEC 2019

présentée
par  Desjardins

AVIS DE TENUE DE COMPÉTITION

DATE 1er au 4 Mars 2019

LIEU Aréna Arpidrôme

HÔTE Région Capitale Nationale

SANCTIONNÉS PAR PATINAGE CANADA

P-18-007

AVIS IMPORTANT

Veillez prendre note que l'inscription en ligne est obligatoire pour tous les participants. Les frais d'inscriptions peuvent être payés en ligne ou par chèque / mandat-poste SEULEMENT et doivent être reçus au bureau de Patinage Québec avant le 6 février 2019, 16h.

Veillez noter qu'aucun délai ne sera accordé et que seul le courrier reçu à cette date sera considéré.



FINALE DES JEUX DU QUÉBEC 2019

I - ANNONCE:

Patinage Québec a le plaisir de vous annoncer la tenue de la Finale des Jeux du Québec 2019.

Cette compétition est sanctionnée par Patinage Canada et est assujettie aux règlements de cette association).

A) Hôte : Comité de la Finale des Jeux du Québec – Québec Hiver 2019

B) Comité organisateur :
Gestionnaires des compétitions de Patinage Québec : Marie-Josée Tessier
mjtessier@patinage.qc.ca
514 252-3073 poste 3597

C) Endroit de la compétition : Aréna Arpidrôme
750, rue de la Sorbonne
Québec (Québec) G1H 1H1

D) Dimension de la glace : 85' X 200'

E) Règlements généraux

La Finale provinciale des Jeux du Québec se déroulera conformément aux règlements officiels de Patinage Canada et à tous les communiqués de Patinage Canada qui s'y rapportent.

F) Inscription

Immédiatement après l'affichage des résultats de votre finale régionale, les participants qualifiés doivent confirmer leur participation aux Jeux du Québec 2019 aux représentants régionaux qui les informeront de la suite des procédures à suivre et qui récolteront les informations nécessaires lors de l'inscription à la finale provinciale ainsi que le coût d'affiliation. (voir [Norme d'opération des Jeux du Québec | PF-3 – Admissibilité et inscription des participants](#))

Chaque représentant régional transmettra la liste Excel fournie par Patinage Québec de sa délégation à Marie-Josée Tessier, coordonnatrice aux compétitions de Patinage Québec par courriel afin qu'elle puisse approuver tous les athlètes auprès de Sports Québec.

La date limite pour les tests est le **1 janvier 2019**.

Aucun frais d'inscription n'est exigé par Patinage Québec. Les participants doivent seulement payer les frais demandés par leur région.

G) Exigences concernant la musique

Chaque concurrent ou équipe doit fournir deux CD à son délégué régional. Tous les CD seront remis à la réunion disciplinaire par l'entraîneur de la région – un pour la compétition, marqué « bande maîtresse », et l'autre marqué « copie ».

Normes pour les CD

(1) Il ne doit y avoir qu'un seul programme par CD.

(2) Le début de la musique doit être enregistré à moins de deux secondes de l'amorce du CD.

(3) La région, le nom du concurrent, de la concurrente ou de l'équipe suivi de la catégorie, et de la durée de la musique doivent être clairement inscrits sur l'étiquette du CD.

(4) Chaque CD doit être présenté dans son coffret de plastique et les patineurs ou équipes doivent y indiquer clairement leur nom, catégorie, programme libre, et la durée totale de la musique.

H) Contenu du programme

Le formulaire de contenu du programme doit être rempli en ligne avant le 18 février 2019.

I) Résultats

Le système de Code de points cumulatifs « CPC » sera utilisé pour établir les résultats de toutes les épreuves. L'affichage des résultats sera effectué selon la version produite du logiciel Projex de Sports Québec.

II - DONNÉES TECHNIQUES:

RÈGLEMENTS GÉNÉRAUX RENSEIGNEMENTS TECHNIQUES

La trousse de préparation aux compétitions du Québec, les Exigences de programme de patinage de chaque discipline de Patinage Canada, les communiqués de l'ISU et les éclaircissements doivent être consultés pour chaque compétition. Dans ces documents, vous trouvez le contenu de programme pour chaque catégorie.

PATINEURS EN SIMPLE

A) CATÉGORIES DE PATINAGE COMPÉTITIF

• NOVICE DAMES (A) ET MESSIEURS (D)

Test requis : Avoir réussi le test Or de style libre.

Âge : Ne pas avoir atteint 17 ans le 1^{er} juillet qui précède la compétition.

Avoir atteint 12 ans le 15 février qui précède la compétition.

Identification : Être identifié « Espoir » au 3 février 2019

Programme libre en musique : **A** Dames 3 minutes +/- 10 secondes

D Messieurs 3 minutes et 30 secondes +/- 10 secondes

- **PRÉ-NOVICE DAMES (B) ET MESSIEURS (E)**

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1er juillet qui précède la compétition.

Avoir atteint 12 ans le 15 février qui précède la compétition.

Identification : Être identifié « Espoir » au 3 février 2019

Programme libre en musique : **B Dames** 3 minutes +/- 10 secondes

E Messieurs 3 minutes +/- 10 secondes

- **JUVÉNILE DAMES (C) ET MESSIEURS (F)**

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 14 ans le 1er juillet qui précède la compétition.

Avoir atteint 12 ans le 15 février qui précède la compétition.

Identification : Être identifié « Espoir » au 3 février 2019

Programme libre en musique : **C Dames** 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

F Messieurs 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

- **JUVÉNILE COUPLE (G)**

Test requis : Avoir réussi le test STAR 5 (Junior Bronze) de style libre ou un test de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1er juillet qui précède la compétition.

Avoir atteint 12 ans le 15 février qui précède la compétition.

Identification : Être identifié « Espoir » au 3 février 2019

Programme libre en musique : **G Couple** 2 minutes 30 secondes +/- 10 secondes

- **JUVÉNILE DANSE (H)**

Test requis : Avoir réussi le test complet STAR 4-5 (Junior Bronze) de danse ou un test de danse de niveau supérieur.

Âge : Ne pas avoir atteint 16 ans le 1er juillet qui précède la compétition.

Avoir atteint 12 ans le 15 février qui précède la compétition.

Identification : Être identifié « Espoir » au 3 février 2019

Danses Libre en musique : **H Danse** 2 minutes +/- 10 secondes

PROCÉDURE POUR LES ÉLIMINATIONS RÉGIONALES

B) **COMPOSITION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION**

Athlètes

Maximum: 8 entrées (10 athlètes)

Maximum de 3 entrées par catégorie par région

Minimum : 1 entrée

Entraîneurs – accompagnateurs pour les catégories de patinage compétitif

Maximum entraîneurs: 3 entraîneurs

Minimum entraîneur: 1 entraîneur

Accompagnateur : 0 accompagnateur si 3 entraîneurs, 1 accompagnateur si 2 entraîneurs ou 2 accompagnateurs si 1 entraîneur

Extrait : Norme d'opération des Jeux du Québec | PF-11 – Entraîneurs / Accompagnateurs

Pour être inscrit et être accrédité à la Finale des Jeux du Québec, un entraîneur, accompagnateur et personnel médical doit être présent avec la délégation en tout temps, du départ jusqu'au retour en région.

En tout temps, il doit y avoir deux (2) adultes dans la classe pour la nuit. De plus, il faut s'assurer d'avoir un homme minimum s'il y a des garçons et une femme s'il y a des filles.

Note : Les accompagnateurs/entraîneurs doivent avoir dix-huit (18) ans ou plus.

C) SPÉCIFICATIONS POUR LES ENTRAÎNEURS

Tout entraîneur de l'équipe régionale doit être certifié Entraîneur Régional, être membre en règle de Patinage Canada et être **détenteur de la carte photo d'entraîneur professionnel émise par Patinage Québec**.

Tout entraîneur personnel d'un athlète participant aux Jeux du Québec a accès, près de la patinoire (pas d'accès aux chambres) et doit satisfaire aux exigences susmentionnées.

D) AFFILIATION ET MODALITÉS

Les patineurs doivent être membres de Patinage Canada

Les patineurs ne peuvent pas s'inscrire dans deux catégories de la même discipline (Exemple : Juvénile en simple et Pré-Novice en simple)

E) PROCESSUS DE SÉLECTION DE L'ÉQUIPE DE LA RÉGION

L'équipe qui représente la région doit être formée de 8 entrées avec un maximum de 10 patineurs et/ou patineuses (un compétiteur en style libre (Dames ou Messieurs) est une entrée et 2 patineurs en couple ou en danse sont considérés comme une entrée.

Immédiatement après que l'horaire de la compétition régionale soit complété, le représentant technique détermine la composition de l'équipe régionale de la façon suivante:

- a) La première place (ou en cas de désistement*, la deuxième place seulement) des 8 catégories de la finale régionale des Jeux du Québec. S'il y a seulement une inscription, le patineur et/ou patineuse devra faire une démonstration s'il (elle) veut être admissible à la Finale provinciale.
- b) Dans le cas de non-participation dans une ou plusieurs catégories à la finale régionale, l'équipe sera complétée par:
 - 1) les deuxièmes places des catégories A, B, C, D, E, F, G, H, dans l'ordre jusqu'à ce que l'équipe soit complétée avec un maximum de trois entrées par catégorie;

- 2) en cas d'égalité à l'intérieur du paragraphe précédent et à l'intérieur d'une catégorie, les patineurs patineront à nouveau dans la même journée.

*En cas de désistement, obtenir une confirmation écrite de l'athlète (tuteur) et son entraîneur.

Toute exception à quelque règlement ci-haut mentionné doit faire l'objet d'une entente tripartite écrite entre la fédération sportive de régie provinciale, le Comité organisateur et SPORTSQUÉBEC

F) ADMISSIBILITÉ

La date limite pour les tests est le 1^{er} janvier précédent la compétition

Pour toutes les catégories, les patineurs doivent être des personnes admissibles selon les règlements de Patinage Canada.

G) LIEU D'APPARTENANCE DE L'ATHLÈTE

Club d'appartenance.

NORMES D'OPÉRATION DES JEUX DU QUÉBEC **PF-3 – ADMISSIBILITÉ ET INSCRIPTION DES PARTICIPANTS**

ÉNONCÉS

Club d'appartenance.

Normes d'opération des Jeux du Québec **PF-3 – Admissibilité et inscription des participants**

Extrait

Pour être admissible à la Finale des Jeux du Québec, le participant doit posséder une adresse permanente au Québec.

Seuls les participants affiliés et reconnus comme tels par une fédération sportive membre de SPORTSQUÉBEC peuvent participer à la Finale des Jeux du Québec.

Les participants doivent être en règle avec la réglementation de la fédération concernée.

SPÉCIFICATION JUVÉNILÉ COUPLE ET JUVÉNILÉ DANSE

Dans le cas des patineurs Juvénile Couple ou Juvénile Danse dont les clubs d'appartenance sont de régions différentes, le couple doit choisir la région où il veut concourir et il doit avertir l'autre région de son choix. Si un patineur désire concourir dans plus d'une discipline, il peut le faire seulement s'il représente la même région dans toutes les disciplines. Toutes les catégories doivent être celles de la finale provinciale exclusivement.

H) FORMULE DE COMPÉTITION À LA FINALE

Compétition en simple 6 catégories

Compétition en couple et en danse 2 catégories

I) **SURCLASSEMENT**

Aucun.

J) **SUBSTITUTION (PF – 6)**

Le chef de mission devra faire une demande de substitution des athlètes et entraîneurs par courriel à **SPORTSQUÉBEC** et Patinage Québec avant minuit la journée précédant l'arrivée des participants à chaque bloc.

Les substitutions avant la date limite d'inscription à **SPORTSQUÉBEC** doivent se faire en continuant de compléter l'équipe comme s'il y avait une non-participation dans cette catégorie selon les règles établies au paragraphe D).

Les substitutions après la date limite d'inscription à **SPORTSQUÉBEC** doivent se faire dans la même catégorie. S'il est impossible de faire la substitution dans la même catégorie, la substitution peut se faire en continuant de compléter l'équipe selon les règles établies au paragraphe D).

K) **EXCLUSION**

Pour les Jeux du Québec 2019, les patineurs des catégories Novice qui ont participé aux Championnats nationaux de patinage Canadian Tire 2019 ne sont pas admissibles.